

## COMMUNE DE GOUAIX

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi 22 mai à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FENOT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. FENOT J-P. BOUCHARIN P. VERRIER L. GRIFFE J. COURTOIS D. TAUSTE P. VOISIN C. ROUSSEL M. PHELIPPEAU S. LEONARD H. Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir(s) : Mme MAZANKINE Ana. à M. FENOT Jean-Paul, M. IDRISOU Razak à M. ROUSSEL Michel, Mme VOISIN Sandrine à M. GRIFFE Joël, M. LAMOTHE Frédéric à Mme LEONARD Hélène.

Absent(s) : Mme CHANTRAIT Françoise

Madame Laure VERRIER a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 15/05/2014

Date d'affichage : 27/05/2014

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

#### **ORDRE DU JOUR** /

- 1) Recensement de la population 2015 : recrutement du coordonnateur communal et des agents recenseurs
- 2) Demande de subvention du comité de Jumelage du canton de Bray-sur-Seine
- 3) 3<sup>ème</sup> contrat triennal de voirie : attribution du marché de travaux pour les aménagements de sécurité sur la Grande Rue

#### **Ajout de questions à l'ordre du jour :**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour les trois questions suivantes :

- Sélection de l'architecte pour réaliser l'étude d'aménagement urbain du lieu-dit « Les Corberantes »
- Adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz
- Décision modificative n° 1 du budget communal 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte d'ajouter ces trois questions à l'ordre du jour.

#### **1) Recensement de la population 2015**

**Recrutement d'un coordonnateur communal et de trois agents recenseurs**

**Délibération n° 77208140501 reçue en sous-préfecture le 26/05/2014**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de recruter des agents afin de mener à bien les opérations du recensement de la population,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un coordonnateur communal, ainsi que trois agents recenseurs.

2) **Demande de subvention du Comité de Jumelage du canton de Bray-sur-Seine**

**Délibération n° 77208140502 reçue en sous-préfecture le 28/05/2014**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu la demande de subvention du Comité de Jumelage du canton de Bray-sur-Seine, en date du 13 avril 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas octroyer de subvention au Comité de Jumelage du canton de Bray-sur-Seine.

Mme COURTOIS souhaiterait prendre connaissance du compte rendu des activités du Comité de Jumelage.

3) **3<sup>ème</sup> contrat triennal de voirie**

**Attribution du marché de travaux pour la réalisation des aménagements de sécurité sur la Grande Rue**

**Délibération n° 77208140503 reçue en sous-préfecture le 26/05/2014**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la procédure d'appel d'offres lancée le 31 mars 2014 pour la réalisation d'aménagements de sécurité sur la Grande Rue.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie à deux reprises le mercredi 30 avril 2014 pour l'ouverture des enveloppes et le mercredi 14 mai 2014 pour l'analyse des 6 dossiers, a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse celle de l'entreprise suivante :

- **SAS PAGOT** ZAC du Sourduinois - BP 103 Sourduin - 77483 PROVINS  
CEDEX  
pour un montant de **97 685,25 € HT**

Madame COURTOIS, membre de la commission d'appel d'offres, apporte les précisions suivantes :

- L'estimation des travaux : 142 695,00 € HT
- Le prix HT proposé par les candidats :
  - GOUVERNE : 97 204,60 €
  - PAGOT : 97 685,25 €
  - COLAS : 98 390,00 €
  - PEPIN : 102 296,80 €
  - SETA : 115 673,00 €
  - EIFFAGE : 125 371,30 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et donc d'attribuer le marché à l'entreprise PAGOT conformément à la proposition indiquée ci-dessus.

- Vu la délibération en date du 27/02/2014, décidant de lancer la procédure d'appel d'offres,
- Vu le dossier de consultation des entreprises,
- Vu le rapport d'analyse des offres établi en date du 14/05/2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise PAGOT pour un montant de 97 685,25 € HT soit 117 222,30 € TTC (TVA 20 %).
- AUTORISE le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces y afférentes,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2014.

Avant le démarrage des travaux, Monsieur le Maire explique qu'il conviendra d'effectuer une tranchée pour le passage de l'extension du réseau défense incendie (partie de la Grande Rue entre la rue de la Fontaine et la ruelle Billon), afin d'éviter d'ouvrir la chaussée refaite.

M. LEVEQUE de la Lyonnaise des Eaux doit nous fournir les éléments pour réaliser une consultation.

MM. BOUCHARIN et GRIFFE signalent que le délai est trop court pour lancer un appel d'offres.

**4) Etude d'aménagement urbain du lieu-dit « Les Corberantes »  
Délibération n° 77208140504 reçue en sous-préfecture le 28/05/2014**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Vu la proposition de mission proposée par Madame Carola CARDON, s'élevant à 5 000,00 € HT soit 6 000,00 € TTC (TVA 20 %),
- Vu l'avis de la commission de l'urbanisme en date du 29 avril 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de retenir la proposition de Madame Carola CARDON pour la réalisation de l'étude d'aménagement urbain du lieu-dit « Les Corberantes »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis annexé à la présente délibération.

**5) Groupement de commande - Achat de gaz  
Délibération n° 77208140505 reçue en sous-préfecture le 28/05/2014**

**Considérant** que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

**Considérant** que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande de gaz en Seine-et-Marne,

Monsieur le Maire ajoute que le président du SDESM est également Maire, la commune peut donc lui faire confiance pour négocier le prix du gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières,
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz,
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Mme VOISIN Sandrine entre en séance à 20h50.

**6) Décision modificative n° 1 du budget communal 2014  
Délibération n° 77208140506 reçue sous-préfecture le 28/05/2014**

Considérant qu'il y a lieu de modifier les crédits portés au compte 21534 « Autres réseaux », et de prévoir des crédits supplémentaires aux comptes 2051 « Concessions et droits similaires » et 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique », afin de préparer le passage au PES V2 (protocole d'échange standard pour les échanges dématérialisés),

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de prendre une décision modificative comme suit :

Section d'investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D- 21534 : Réseaux d'électrification	0,00 €	53 986,09 €	0,00 €	0,00 €
D-21538 : Autres réseaux	53 986,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et informatique	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	56 486,09 €	56 486,09 €	0,00 €	0,00 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Remplacement de l'épareuse**

M. GRIFFE présente un nouveau devis établi par l'entreprise ACG FOUCHERES AGRI. Le matériel proposé est une épareuse ACROBAT 500 AGRAM pour un prix estimé entre 14 000 et 15 000 € avec remise. Ce modèle répond parfaitement aux besoins de la commune.

Les membres du Conseil sont favorables à l'acquisition de ce matériel, l'ancienne épareuse, datant de 24 ans, étant largement amortie.

### **Travaux à effectuer au centre de loisirs**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'installer un grillage de protection sur la clôture du centre de loisirs, afin d'éviter que les ballons n'atterrissent sur la voie. Il présente deux devis :

- C'clôt : 1 004,65 € TTC
- MEFRAN : 1 500,00 € TTC

Mme COURTOIS fait observer que le grillage ne doit pas être facilement dégradable.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil proposent de réexaminer ce dossier afin de déterminer le matériel adéquat et solliciter d'autres devis.

### **Monsieur ROUSSEL fait part des observations suivantes :**

Observations déjà signalées l'année dernière :

- Il manque 5 tuiles faîtières sur la toiture du lavoir
- Il conviendrait de tondre les abords du ru, notamment aux abords des ponts, endroits visibles depuis la rue.

### **Problème d'humidité dans un logement de Flamboin :**

M. ROUSSEL a constaté les dégâts causés par l'humidité dans le logement occupé par Mme Catherine DUHAILLIER, au rez-de-chaussée ; les murs sont couverts de moisissures. Il préconise d'enlever le plâtre sur une hauteur d'au moins 1,50 m, de cimenter à la chaux hydrofugée et de doubler les murs. Un électricien et un plombier devront également intervenir, les prises électriques ainsi que les radiateurs devant être démontés.

S'agissant là d'un problème de salubrité, le Conseil décide de faire effectuer les travaux en urgence.

### **Aire de jeux**

Madame VOISIN Christine signale que, malgré l'interdiction, la présence de chiens est régulièrement constatée sur l'aire de jeux.

## **COURRIER**

Par lettre en date du 14 mai 2014, Madame LEMOT rappelle le dysfonctionnement du rideau de scène du foyer rural.

Monsieur le Maire précise que le système d'ouverture et fermeture du rideau est très usé. Du fait de son ancienneté, il est difficile de trouver des pièces de rechange.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune nouvelle question n'étant posée, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h10.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Motif de l'absence</b>	<b>Pouvoir donné à</b>
FENOT	Jean-Paul			
CHANTRAIT	Françoise			
BOUCHARIN	Philippe			
VERRIER	Laure			
GRIFFE	Joël			
MAZANKINE	Ana			M. FENOT
COURTOIS	Dominique			
TAUSTE	Pedro			
VOISIN	Christine			
ROUSSEL	Michel			
IDRISSOU	Razak			M. ROUSSEL
VOISIN	Sandrine			M. GRIFFE
PHELIPPEAU	Stéphane			
LEONARD	Hélène			
LAMOTHE	Frédéric			Mme LEONARD